Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_164-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, VINET Liliane, PASQUET Nathalie, ROUXEL Frédérique, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, LEHAGRE Alain, JUGDÉ Jean-Claude, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, SIMON Mélanie, CHARDINNE DELISLE Laurène, DEFRANCE Matthieu, ALIAGA Marie, MAREAU Yannick, LE COLLETER Gwénolé

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), GALLIER Maxime (Mandataire VINET Liliane), BIGOT Yves (Mandataire PASQUET Nathalie), IGHAFI Ilyes (Mandataire SIMON Mélanie), GREIVELDINGER Jacques (Mandataire AMELOT Delphine), POSTEC Christelle (Mandataire ROUXEL Frédérique), DELAUNAY Myriam (Mandataire CHARDINNE DELISLE Laurène)

CHUBERRE PHILIPPE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2025_164 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DSP MOBILITÉ 2025/2032 - INFORMATION SUR L'ATTRIBUTAIRE

(Rapporteur : GUYOT Jean-Yves)

***VU** le Code général des collectivités territoriales,*

***VU** la délibération du Conseil métropolitain approuvant le lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau STAR ;*

***VU** l'offre présentée par l'entreprise Keolis, retenue à l'issue de la procédure de mise en concurrence ;*

***VU** le projet de contrat de délégation de service public pour la période 2026-2032 ;*

POUR INFORMATION UNIQUEMENT

Chers collègues,

Le Conseil métropolitain a approuvé la nouvelle Délégation de service public (DSP) du réseau STAR, confiée à Keolis pour la période 2026-2032. Cette nouvelle DSP de 7 ans s'élève à 1,33 milliard d'euros en fonctionnement et 522 millions d'euros en investissement. Elle sera marquée par un renforcement de l'offre, la poursuite d'une transition écologique ambitieuse de nos mobilités et une amélioration de la qualité du service. À terme, le réseau STAR prévoit d'assurer 130 millions de voyages en 2032 (103 millions en 2024).

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_164-DE

Entre 2026 et 2032, le réseau STAR continuera de se renforcer pour répondre à la demande croissante de déplacements à l'échelle du territoire :

- **1,2 million de km de bus** supplémentaires seront déployés d'ici 2032 sur le réseau. Cela représente pour les lignes métropolitaines +11% d'offres entre 2024 et 2032 et l'achat de 24 bus articulés pour répondre aux besoins et au confort des usagers ;
- Le renforcement du pôle de correspondance **Charles-de-Gaulle** pour les lignes métropolitaines et du pôle **Gares** pour les lignes Chronostar afin de décongestionner le secteur de République ;
- Une qualité de service renforcée et mesurée avec des engagements de ponctualité et le développement de la relation usagers.

Chaque année, au regard de la fréquentation réelle et de l'avancement des projets, l'offre de services sera réajustée pour répondre aux évolutions des besoins du territoire.

Un réseau STAR toujours plus décarboné et respectueux de l'environnement

Rennes Métropole renforce ses engagements environnementaux en accélérant la décarbonation du réseau STAR et l'adaptation aux changements climatiques :

- **- 87% de CO_2 par voyage STAR d'ici 2032 ;**
- Une flotte de bus 100% **électriques ou au gaz naturel (GNV)** en 2032 ;
- Une stratégie climat alignée avec les politiques ambitieuses de la métropole : -**20% de consommation d'eau** et **-12% de production de déchets** et + **1835m2 de reforestation ;**
- Développement de l'économie circulaire : 25% des dépenses de maintenance en 2032
- Keolis Rennes labellisée B Corp en 2025 : certification exigeante et vérifiée concernant les engagements sociétaux, environnementaux, de gouvernance et de transparence de l'entreprise. Keolis Rennes est la **première entreprise de transport certifiée en Europe**

Une offre de mobilité métropolitaine renforcée

À partir de 2026 et jusqu'en 2032, l'offre de bus continuera à s'étoffer. Par exemple :

- Nouveau terminus à Vern-sur-Seiche (Hauts de Gaudon) et renfort aux heures de pointe (2026) ;
- Liaison plus directe toute la journée pour Bourgbarré et Saint-Erblon ;
- Nouveau terminus à Orgères (Prairie) pour la ligne 74 ;
- Pendant les vacances scolaires : circulation des lignes express sans interruption de septembre à juin pour Mordelles, Le Rheu et Chartres-de-Bretagne ;
- Une desserte plus directe pour Laillé toute la journée ;
- Davantage de places assises et de confort pour Pont-Péan ;
- Plus de liaisons depuis la ligne b du métro à Saint-Jacques - Gaîté pour Chavagne ;
- Rennes en direct sur tous les départs pour Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Langan et La Chapelle-Chaussée ;

Une attention particulière sera apportée pour mieux connecter les zones d'activités au métro :

- Création d'une nouvelle ligne 36 pour connecter La Janais au métro Saint-Jacques - Gaîté (Saint-Jacques Gaîté <> ZA Mivoie <> La Janais) ;
- Renforcement de la ligne 37 prolongée à Chavagne pour rejoindre la ZA Haie des Cognets à Saint-Jacques.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_164-DE

Le Trambus, nouveau mode phare du réseau STAR

Véritable colonne vertébrale du réseau à l'horizon 2030, le Trambus reliera plus efficacement le cœur de métropole et ses communes voisines.

- **4 lignes Trambus** déployées progressivement d'ici 2030 ;
- **90 000 voyageurs attendus** chaque jour en 2032 ;
- **Décongestion majeure du secteur République** (temps de présence des bus divisé par 6) ;
- Des **renforts conséquents** sur ces axes permettent de redistribuer l'offre des autres lignes (nouvelle ligne C6 Aéroport <> La Poterie et l'écopôle sud est ; modification de la desserte de Beauregard nord par la ligne 14 ; optimisation de la ligne 12).

Le métro, locomotive du réseau STAR

L'offre sera également renforcée sur les lignes a et b du métro :

- **Premiers départs dès 6h** le dimanche matin à partir de septembre 2026 (au lieu de 7h15 actuellement) ;
- **Réaménagement des rames** de la ligne **b** : +5 % de capacité aux heures de pointe en 2028 ;
- **Travaux sur la ligne a** pour une fréquence renforcée : 1 rame toutes les 1min12 et arrivée de **7 nouvelles rames** en 2028**.**

Une nouvelle expérience de ville : mobilité douce, sécurité et inclusion

Vélos et covoiturage

- Renouvellement du **service VéloSTAR en libre-service** qui devient 100% électrique à partir de mi-2028, avec une extension et de nouvelles stations dans les 4 communes du cœur de métropole (76 stations : 59 à Rennes et 17 dans le Coeur de la Métropole) ;
- Maintien de 2 500 **vélos à assistance électrique** disponibles en location longue durée pour les habitants et les entreprises et poursuite de la location longue durée *longtails* et vélos cargo ;
- Maintien du service de **covoiturage STAR x Blablacar Daily**

Accessibilité et inclusion

- +12 % de moyens pour le service **Handistar**, afin de répondre à la hausse de la demande ;
- Poursuite du développement de l'accompagnement **StarMeGuide** pour faciliter la mobilité de tous

Médiation, prévention et sécurité

- Développement de la présence humaine sur le réseau et notamment le renforcement de la présence d'agents de sécurité en soirée : 34 agents de sécurité répartis sur le réseau en fin de journée (+15%) ;
- Hausse des contrôles de titres de transport ;
- Plus d'actions de prévention et de médiation : 50 agents amistar, opération terrain de salariés volontaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ PREND ACTE de l’information sur la nouvelle DSP mobilités 2026/2032.

LE CONSEIL PREND ACTE

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_164-DE

Fait à Saint-Grégoire le 11 décembre 2025

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
CHUBERRE Philippe